

Information relative à l'entrée en vigueur du protocole à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part, sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (PECA) ⁽¹⁾

Le protocole à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part, sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (PECA), que le Conseil a décidé de conclure le 4 avril 2001, entre en vigueur le 1^{er} juillet 2001, les procédures prévues à l'article 17 du protocole ayant été accomplies le 31 mai 2001.

⁽¹⁾ JO L 135 du 17.5.2001, p. 1.